



Frédéric FOUQUET,  
Maire de Brétignolles-sur-Mer

## Édito

Chères Brétignolles,  
Chers Brétignolles,

Nous pouvons dire que l'année 2024 nous a réservé une météo très capricieuse, voire très pluvieuse. Pour autant, le bilan touristique de l'été reste tout à fait honorable, chacun dans son secteur d'activité ayant pu tirer son épingle du jeu. Brétignolles-sur-Mer a notamment été fortement plébiscitée sur les mois d'août et de septembre. L'été 2024 nous a également réservé son lot de désagréments, je pense à l'occupation illicite des parcelles communales par près de 300 caravanes de gens du voyage. La fermeture des mairies des 14 communes du Pays de Saint Gilles fut un geste hautement symbolique, pour marquer le ras-le-bol de devoir subir ces installations illicites, alors que le terrain mis à disposition des gens du voyage restait inoccupé. Je veux ici remercier l'ensemble des Brétignolles pour leur compréhension et leur soutien à nos côtés, à faire entendre la voix des élus locaux aux services de l'état. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents municipaux, ainsi que les saisonniers pour leur travail durant cette période intense pour notre Ville et ses services.

Dès la rentrée de septembre, l'ensemble de l'équipe se remet au travail pour faire avancer nos projets, petits ou grands, avec comme cap, la volonté de maintenir la belle dynamique de notre commune, tout en préservant notre cadre de vie, d'y favoriser et faciliter l'accueil de nouveaux résidents principaux.

Pour aller en ce sens, la question de l'habitat est centrale. C'est pourquoi, pour répondre à la difficulté de se loger à Brétignolles-sur-Mer, nous nous étions engagés à déployer de nouveaux outils pour donner des coups de pouce à l'accession à la propriété et pour retrouver un parc locatif à l'année plus riche sur notre commune. Nous lançons donc des dispositifs incitatifs que je vous invite à découvrir plus en détails dans ce journal. Vous l'aurez compris, notre politique du logement s'intensifie et c'est un véritable accompagnement personnalisé que nous proposons aux citoyens avec un service municipal dédié au logement.

# Habitat : des solutions pour faciliter l'accès au logement



>Le lotissement des Rouettes 2 comporte des lots à accession abordable.

## Contact



[www.bretignollessurmer.fr](http://www.bretignollessurmer.fr)  
Tél : 02 51 22 46 00  
Mail : [mairie@bretignollessurmer.fr](mailto:mairie@bretignollessurmer.fr)



[@Bretignollessurmer85](https://www.facebook.com/Bretignollessurmer85)  
[Bretignollessurmer\\_ville](https://www.instagram.com/Bretignollessurmer_ville)

## Sommaire



### Actualités

Les Brétignolles recensés en 2025

p2

### Grand angle

Des coups de pouce pour se loger

p4-5

### À la loupe

De nouveaux jardins familiaux bientôt disponibles

p7

## Chiffre clé

# 20

C'est le nombre de chambres mises à disposition par la Ville pour loger les renforts estivaux afin de faire face à la difficulté de se loger durant cette période. Ces places sont réservées aux saisonniers de la commune (sauveteurs, moniteurs école de voile et agents services techniques) ainsi qu'aux commerçants de la Parée. Elles sont disponibles en fonction des disponibilités et uniquement en cas d'incapacité à se loger.



## Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025 : nous sommes tous concernés !

En 2025, la Ville de Brétignolles-sur-Mer réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier.



### Comment ça se passe ?

Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Il s'agit d'un acte civique gratuit et obligatoire.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc. Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune, définir le nombre d'élus au conseil municipal, et identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.



### Qu'est-ce que l'enquête Familles ?

En 2025, une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire complétera le recensement : à quel âge devient-on parent ou grand-parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ? Certains quartiers de notre commune ont été tirés au sort pour y répondre. Si votre logement en fait partie, l'agent recenseur vous remettra une notice présentant l'enquête et comportant toutes les informations utiles pour y répondre.

+ infos : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

## DEVENEZ AGENT RECENSEUR

Envoyez votre CV au plus tard le 15 novembre à : [mairie@bretignollessurmer.fr](mailto:mairie@bretignollessurmer.fr)



Un événement organisé durant la Semaine Bleue : la sortie raquettes sur sable par Rand'Océan.

### Prolongez la Semaine Bleue avec Pot'âges : les rendez-vous intergénérationnels de la médiathèque municipale

Pour la première édition brétignollaise de la semaine nationale des retraités et personnes âgées du 30 septembre au 6 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a coordonné l'organisation d'événements proposés gratuitement par leurs partenaires locaux : thé dansant, exposition, ateliers, balades, conférence... Une belle semaine qui était l'occasion de partager des moments conviviaux, rencontrer des personnes de tous âges et bouger ensemble pour entretenir la flamme ! Dans la même volonté de favoriser les temps intergénérationnels, la médiathèque municipale propose « Pot'âges » : des rendez-vous dédiés aux petits et grands. Au programme : raconte-moi une histoire le 30 octobre, moments jeux de société de 1 à 110 ans (6 et 16 novembre), et Histoire cousue « Les ballons du souvenir » le vendredi 29 novembre.

+ infos : [mediatheque.bretignolles-sur-mer.fr](http://mediatheque.bretignolles-sur-mer.fr)

## Arrêt sur images...



### Avril 2024 – Sculpteurs en herbe

Les Semaines Loisirs 9|13 ans organisées par la Ville lors des vacances scolaires permettent aux jeunes de profiter d'activités diverses et variées comme cette initiation à la sculpture sur bois, menée par un agent municipal du service des espaces verts.



### Mai 2024 – Fêtons la Nature !

Pour cette première édition locale de l'événement national qu'est la fête de la nature, un riche programme était proposé. Coup de cœur pour ce moment d'échange avec des petits jardiniers qui ont pris plaisir à mettre les mains dans la terre lors d'une plantation au potager pédagogique du centre-ville avec Benoît, le jardinier municipal.



### Juillet 2024 – Traditionnel accueil des saisonniers

Une soixantaine de personnes sont recrutées durant l'été afin de renforcer l'équipe d'agents municipaux, alors que la population locale est multipliée par 10 en moyenne. Leurs missions sont variées à l'école de voile municipale, aux services techniques, à la surveillance des plages, à la mairie, à la police municipale et au service enfance/jeunesse.



# Maison de Santé : une extension en projet pour accueillir plus de professionnels de santé



TICA / Boite à paysage

>L'extension sera construite à côté des locaux actuels.

locaux était utilisé. Une extension avait bien été prévue dans l'aménagement initial mais à une échéance de 10 ans. **Au vu des besoins des professionnels et de la forte demande des habitants, le lancement de l'étude de préprogrammation sur l'extension a dû être anticipé.** Elle a commencé dès février 2023. Ce temps de réflexion a permis de quantifier les besoins non pourvus et les besoins futurs, ainsi qu'un scénario d'extension en tenant compte des faisabilités spatiale, fonctionnelle et financière.

En 2024, la Ville a confié à Vendée Expansion une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **réalisation de cette extension de la Maison de Santé afin de permettre l'accueil de nouvelles spécialités et l'installation d'un plus grand nombre de praticiens.**

A ce jour, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle accueille 33 professionnels. La capacité d'accueil sera de 45 professionnels d'ici 3 à 5 ans. Aux 6 cabinets de médecins généralistes existants, 3 cabinets supplémentaires seront intégrés.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'une extension d'une surface complémentaire d'environ 750 m<sup>2</sup>,
- Réaménagement du bâtiment existant,
- Aménagements extérieurs sur l'emprise projet,
- Coût estimatif des travaux : 2 380 000€ HT.

Les procédures de consultation pour choisir un maître d'œuvre sont lancées par voie de concours. Le jury sera composé d'élus municipaux et de professionnels architectes. Entre la phase de candidature puis celle d'analyse des projets, un choix définitif du lauréat est prévu pour le printemps 2025. Ensuite, la phase des études et du permis de construire pourra débuter. **Les travaux sont prévus sur une période de septembre 2026 à fin 2027.**

Inaugurée en décembre 2019, la Maison de Santé construite par la Ville de Brétignolles-sur-Mer avait pour objectif de faciliter l'installation des professionnels de santé dans notre commune. Mission accomplie puisque, dès octobre 2021, l'ensemble des

## Un nouveau skatepark pour l'été 2025



>Les espaces définis seront à proposer par le maître d'œuvre.

L'agence « Atelier 360 » a été retenue pour la réalisation du nouveau skatepark de la ville qui sera situé en lieu et place de l'actuel, au parc des Morinières. Le programme de ce projet a la particularité d'avoir été co-construit avec des jeunes concernés par la pratique des sports de glisse.

Les principaux objectifs de ce projet d'aménagement sont de créer un skatepark intégré au site et adapté aux besoins et aux niveaux de tous les pratiquants et de profiter de cette opportunité pour créer un véritable espace de lieu de vie environnant. Le skatepark sera conforme au règlement départemental de skate-board et de roller afin d'accueillir de potentielles compétitions départementales. Une esquisse d'interprétation du projet sera bientôt dévoilée.

Budget prévisionnel : 250 000 € HT.

## La Parée : projet architectural en cours

Les auditions des différents candidats de maîtrise d'œuvre vont permettre de choisir l'équipe de conception du projet qui élaborera le dossier de réalisation. Fin 2024, une esquisse d'aménagement sera présentée. En parallèle, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique sera élaboré pour pouvoir être déposé en Préfecture au printemps 2025.

L'établissement Public Foncier de Vendée (EPF) continue ses démarches d'acquisitions foncières pour la Ville. Grâce au dialogue mené, les procédures de négociations sont en cours et ont de bonnes perspectives d'aboutir.



### Août 2024 – Un voyage dans l'espace aux Morinières

Les compagnies Les Sanglés et En corps en l'air nous ont transportés dans l'espace pour un voyage spatial hors du commun, avec le spectacle « Gagarine is not dead » programmé dans le cadre du festival La Déferlante. Quel fabuleux moment passé avec ces 4 drôles de cosmonautes, rempli de poésie et... d'acrobaties.



### Août 2024 – Inédite, magnifique, poétique...

...clôture de saison estivale sur l'esplanade de la Saussaie avec le concert de 21G qui a précédé l'installation artistique à la bougie de la compagnie Colbok, venue illuminer poétiquement notre bord de mer avec les Potes Au Feu.



### Octobre 2024 - Voir la Ville en rose

Dans le cadre d'Octobre rose, campagne annuelle mondiale destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, la Ville a hissé le drapeau rose. Un flashmob ainsi qu'une marche et une course de La Joséphine ont été organisés pour récolter des fonds pour la recherche.





### 3 questions à...

**Franck TESSON,**  
*Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme*

#### 1. Quel état des lieux pouvez-vous dresser de la situation locale en matière d'habitat ?

Notre situation est comparable à celle des villes du littoral. La difficulté à se loger est importante et la tension sur le marché immobilier est accentuée par l'attractivité touristique de la ville. Il y a peu de biens à louer à l'année et l'accession à la propriété est compliquée. Face à ce constat, Brétignolles-sur-Mer a été classée « en zone tendue » en août 2023. Ce classement nous a donné la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, non pas pour assommer les propriétaires de ces biens, mais pour dégager des fonds afin de dédier des leviers d'action pour faire face à cette problématique. Rééquilibrer le ratio résidences principales/secondaires est un axe prioritaire de notre politique et il est indispensable pour le bien vivre de tous ! Nous souhaitons continuer à travailler en ce sens pour que Brétignolles-sur-Mer soit une ville vivante tout au long de l'année.

#### 2. Justement, cela fait longtemps que vous prônez ce rééquilibrage. Avez-vous constaté une amélioration de la situation ?

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a en effet engagé des actions importantes pour favoriser la vie à l'année à Brétignolles-sur-Mer. Réalisation de lotissements « jeunes ménages », incitations à la mise en place de

dispositifs facilitant l'accession à la propriété, et projets ambitieux de restructuration urbaine (réaménagement du centre-ville, projet de renouvellement urbain de la Parée). Ces initiatives ont eu des effets positifs puisque en 2021, on comptait 32% de résidences principales contre seulement 17% en 2001. Pour faire mieux et répondre à un réel manque de logements principaux, il est indispensable de mettre en place de nouvelles actions fortes qui nécessitent des moyens dédiés.

#### 3. Quelles sont donc ces actions qui sont entreprises pour faciliter le logement principal dans la commune ?

La situation foncière actuelle ne nous permet pas de dédier des espaces à des lotissements communaux et la politique nationale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) visant à ralentir et compenser l'urbanisation, va nécessiter une adaptation de nos politiques. Néanmoins, nous avons décidé de mettre en place un plan d'actions qui sera enrichi progressivement pour faciliter l'accès à la location et à la propriété. Deux initiatives vous sont présentées dans ce dossier : le Coup de pouce LOC' A L'ANNEE et le Coup de pouce ACCESSION. En parallèle, des solutions d'accession à la propriété abordables existent : BRS, PSLA ou accession libre. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'agent municipal chargé de mission Habitat/Logement.

### Les OAP, késako ?

Dans le Plan Local d'Urbanisme de la Ville, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière. Elles sont un véritable outil de négociation avec les porteurs de projets en exposant la manière dont on souhaite aménager les quartiers. A Brétignolles-sur-Mer, l'obligation de créer un pourcentage de logements en accession libre abordable et des logements sociaux est mentionné dans les secteurs concernés par des OAP.



## Connaissez-vous les dispositifs existants ?



**Pour faciliter l'accès à la propriété à des ménages de façon pérenne et aider les primo-accédants, des dispositifs existent déjà et sont déployés dans notre commune.**

### Glossaire

- **OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- **PSLA** : Prêt Social Location Accession
- **BRS** : Bail Réel et Solidaire

#### ➔ Devenir propriétaire après une phase locative avec le PSLA

La location-accession est une formule d'accession progressive à la propriété. Concrètement : au cours d'une première phase dite « locative » de 6 à 24 mois, l'accédant occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui constitue son épargne. Cette redevance est égale à la mensualité de son futur prêt, afin de pouvoir « tester » sa capacité de remboursement. Sous conditions de ressources.

##### Avantages :

- Prix d'achat réduit
- Exonération taxe foncière pendant 15 ans
- Eligible sous conditions Prêt à Taux Zéro
- Frais de notaire réduits



#### ➔ Accession libre abordable : une maison clé en main

En accord avec la Ville, ces logements sont disponibles dans les projets d'aménagement portés par les constructeurs grâce aux OAP définis par la Ville. Ce dispositif, réservé aux primo-accédants, permet d'acquérir un bien immobilier « clé en main » à un tarif préférentiel (terrain + maison).

##### Avantages :

- Prix d'achat réduit
- Frais de notaire réduits



#### ➔ Le Bail Réel et Solidaire : un achat immobilier abordable, sécurisé et encadré

Le BRS est un dispositif qui, en dissociant le foncier du bâti, permet aux ménages de devenir propriétaires à moindre coût. Avec la clause anti-spéculative du Bail Réel Solidaire, ces logements resteront durablement abordables, ne pouvant être légués ou revendus qu'à des personnes dont les revenus respectent les plafonds de ressources de l'accession sociale. Les terrains sont mis à disposition des ménages par une formule de bail de longue durée. Quant aux logements qui sont édifiés sur ces parcelles, ils deviennent la propriété des acquéreurs. Sous conditions de ressources.

##### Avantages :

- Prix d'achat attractif TVA à taux réduit
- Eligible sous conditions Prêt à Taux Zéro
- Abattement de 50% de la taxe foncière pendant la durée du bail [Nouveau à Brétignolles]
- Frais de notaire réduits



### BRS : abattement foncier

Le Conseil municipal a instauré un abattement de 50% sur les bases d'imposition au foncier bâti pour les locaux acquis sous forme de BRS. Pour en bénéficier, le redevable de la taxe adresse au service des impôts du lieu de situation des biens, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de la signature du BRS, une déclaration conforme au modèle établi par l'administration comportant tous les éléments d'identification. Elle doit être accompagnée d'une copie du BRS.

# coups de pouce pour se loger



>Le 25 juin 2024, Frédéric Fouquet, Maire de Brétignolles-sur-Mer, a inauguré dans la commune deux maisons en Bail Réel Solidaire aux Petites Marines.

Plusieurs lotissements de la Ville sont actuellement concernés par les solutions d'accès évoquées :

## ➔ Réalisés et vendus :

- **Rouettes 2** : 4 logements accession libre abordable + 5 logements PSLA + 2 lots libres abordables
- **Clos Dufour** : 2 BRS
- **Petites Marines** : 2 BRS

## ➔ Disponibles :

- **Rouettes 2** : 1 logement PSLA + 7 logements en accession libre abordable

## ➔ A venir :

- **Rouettes 2** : 15 logements locatifs sociaux
- **Littoralis** : 3 logements locatifs sociaux
- **Morinières** : 5 lots libres + 10 logements locatifs sociaux
- **Grégoirière** : 21 accessions libres abordables + 26 lots libres abordables + 28 logements locatifs sociaux

La restructuration de la Parée permettra également de proposer des biens immobiliers mais le projet n'est pas encore assez avancé pour pouvoir évoquer une répartition précise.

Pour les demandes de logement locatif social, RDV sur : [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr)

## Les nouveaux « Coup de pouce » apportés par la Ville

### ➔ Coup de pouce LOC' À L'ANNÉE

Ce « coup de pouce LOC' À L'ANNÉE » vise à encourager la mutation des résidences secondaires et logements vacants vers le parc locatif à l'année. Pour bénéficier de l'aide financière, le propriétaire d'un bien d'une surface habitable de 25 m<sup>2</sup> minimum s'engage à louer le logement au moins 3 ans (ou un an renouvelable pour les locations meublées).

#### Sont concernés :

- Les propriétaires particuliers de résidences secondaires exploitées ou non en meublé de tourisme,
- Les propriétaires particuliers de logements vacants,
- Les Sociétés Civiles Immobilières soumises à l'impôt sur le revenu.

Quant au bien concerné, il doit être qualifié de "vacant" ou "secondaire" sur l'avis fiscal du propriétaire en vigueur au moment du dépôt du dossier de demande d'aide, être sur le territoire de Brétignolles sur Mer, être d'une surface habitable de 25m<sup>2</sup> minimum et être transformé en location à l'année.

L'aide est plafonnée à 10 000€ par logement.

#### Son calcul s'opère de la façon suivante :

- Part fixe : 5 000€
- Part variable : + 50€/m<sup>2</sup>.

Elle sera versée en 3 fois sur 3 ans d'engagement.

### ➔ Coup de pouce ACCESSION

Le dispositif « coup de pouce ACCESSION » concerne les ménages remplissant l'une des conditions d'âge suivantes :

- Personne seule ou famille monoparentale dont le parent a moins de 40 ans,
- Couple avec un cumul d'âge ne dépassant pas 70 ans. Il est également lié à l'obtention des financements départementaux/communautaires pour l'accession (dispositif "Passport pour l'accession", "Eco Pass ancien", "Pass Appart ancien", "Centralité" et "Sortie de vacance"). Le ménage doit ainsi déposer sa demande auprès de la Ville dans les 6 mois qui suivent l'obtention de l'aide communautaire. Passé ce délai, le dossier ne sera alors plus considéré comme éligible à l'aide communale.

Le montant de l'aide communale sera variable en fonction des situations :

- Achat d'un terrain ou d'un bien neuf et d'éligibilité au "Passport pour l'Accession" : 4 500€
- Achat-amélioration d'un bien ancien et d'éligibilité à "l'Eco Pass Ancien" : 1 500€
- Achat d'un appartement de plus de 5 ans et d'éligibilité au "Pass Appart Ancien" : 3 000€
- Achat d'un bien et d'éligibilité au dispositif "Centralité" : 1 000€
- Achat d'un bien vacant depuis + d'un an et d'éligibilité au dispositif "Sortie de vacance" : 750€

## Témoignage



>Lucille et Gwénolé ont récemment emménagé au Clos Dufour.

Lucille travaille à La Roche-sur-Yon et Gwénolé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Initialement, ce jeune couple envisageait d'acheter une maison dans une ville du rétro-littoral pensant qu'habiter en bord de mer était inaccessible vu les prix des biens immobiliers. Pourtant, le hasard fait parfois bien les choses et ils ont pris connaissance d'une offre pour cette maison à vendre en Bail Réel Solidaire. Ils se sont beaucoup renseignés sur ce nouveau dispositif et ont été vite rassurés. Les avantages étaient nombreux : la situation géographique du bien, un prix attractif, un prêt à Taux Zéro, ... Chaque mois, ils remboursent leur prêt habitat et 120€ pour le terrain qu'ils préfèrent dépenser ainsi plutôt que pour un loyer à fonds perdus. A ce prix-là, ils n'auraient même pas pu envisager avoir ce type de logement en location. Cette solution va leur permettre de se créer un capital, ils sont conquis et partagent régulièrement leur expérience concluante de l'achat en BRS.

## Delphine Tesson, votre interlocutrice



Nouvel agent municipal depuis début 2024, Delphine Tesson est chargée de mission Habitat / Logement. Son rôle est de participer à la définition et à la mise en œuvre des différentes initiatives de la Ville en matière d'habitat, tout en étant la personne référente pour créer un lien local entre l'offre et la demande. Locatif annuel, saisonnier, social, accession à la propriété, aides financières existantes... font partie des sujets qu'elle maîtrise. Sa connaissance de la ville et du secteur de l'immobilier sont des atouts pour vous accompagner, vous conseiller et vous diriger vers les bons interlocuteurs, en fonction des solutions existantes. N'hésitez donc pas à la contacter !

Infos : [bretignolles-sur-mer.fr/projets-immobiliers](http://bretignolles-sur-mer.fr/projets-immobiliers)  
Contact : [habitat@bretignollessurmer.fr](mailto:habitat@bretignollessurmer.fr)





# À la loupe

## Cimetière municipal de Brétignolles-sur-Mer : les tombes des soldats britanniques

En cette année 2024, commémorative des 80 ans du débarquement des Alliés en France, n'oublions pas tous ceux qui sont tombés avant le 6 Juin 1944. **Deux soldats britanniques reposent dans le cimetière de Brétignolles**, victimes en France des bombes ennemies et du naufrage du HMT LANCASTRIA. Voici leur histoire, basée sur les archives, rapports et témoignages recueillis depuis.

**17 Juin 1940** : Au large de Saint Nazaire, Le **soldat Robert Ravena Carr** âgé de 27 ans et le **Sapeur Christopher Reader** qui n'a que 21 ans, montent à bord du HMT LANCASTRIA. Cet ancien paquebot de luxe réquisitionné en 1939 par l'Amirauté britannique doit, dans le cadre de l'**opération Ariel**, les évacuer vers la Grande-Bretagne. Nos deux jeunes soldats sont effarés lorsqu'ils s'aperçoivent que le navire, calibré pour 2000 personnes, embarque dans l'urgence 7 000 à 9 000 passagers qui, en majorité sont des militaires britanniques, mais aussi des réfugiés belges, des Tchèques, des troupes polonaises et des civils britanniques.

**Il est 15h48** lorsque Carr et Reader entendent le vrombissement de deux bombardiers Junker J88 de la Luftwaffe. Quatre bombes atteignent le Lancastria provoquant « *un véritable massacre et ouvrant une importante brèche dans la coque du navire. L'eau jaillit de toutes parts. De l'arrière du Lancastria le mazout coule à flots, alimentant une épaisse nappe visqueuse où se débattent des naufragés* ». **\*\*Hubert Chémereau, « Lancastria, une histoire oubliée ».** **À 16 h 02**, « *l'avant du paquebot est totalement sous les eaux* ». **À 16 h 12**, *il est englouti par 25 mètres de fond* ». Il n'aura fallu que **22 minutes** pour détruire entre 4 000 et 6 000 vies. **Carr et Reader font partie de ceux que l'océan vient d'emporter**

À **Brétignolles**, trois semaines après le naufrage, une douzaine de corps de victimes échouent à la Parée, à la Normandelière et à la Gâchère et douze autres au Petit pont du Jaunay. **Parmi eux, ceux des soldats R.R. Carr et**



**C. Reader** que les courants ont déposés l'un à la Gâchère, l'autre à La Plage des Dunes. Malgré l'interdiction des Allemands de les déplacer et de les enterrer, Le maire charge Madame Fruchard, épouse et remplaçante du cantonnier alors mobilisé, de recruter des hommes valides pour enterrer les soldats anglais. « *Elle a trouvé des bras en faisant le tour des fermes* ». **\*\* Témoignage Régis Fruchard.** C'est à leurs risques et périls, que ces Brétignollais les enfouissent dans la dune, à même le sable avec pour seule reconnaissance, une croix.

**Après la libération**, les autorités entament une procédure d'exhumation des corps enterrés sur la côte pour les rassembler dans des cimetières britanniques de Loire-Atlantique (Pornic ou Escoublac).

**Ce n'est qu'en 1947**, par une très chaude journée du Jeudi Saint, qu'un camion P45 bâché se présente à Brétignolles

pour exhumer et rapatrier les dépouilles. Du fait de la forte chaleur, on doit abrégé les recherches et repartir très vite. C'est ainsi qu'ont dû être abandonnés les soldats R.R.Carr et C.Reader toujours ensevelis sous le sable Brétignollais. Ils y resteront encore trois ans.

**Au début des années 50**, sans plus d'instructions ni de nouvelles des dispositions prises ou à prendre à leur sujet, le Maire de Brétignolles, son adjoint, le cantonnier et le fossoyeur, prennent l'initiative et la responsabilité d'exhumer les soldats. Le menuisier Sylvain Vincent réalise un reliquaire pour offrir enfin à chacun, une sépulture digne dans le cimetière de la ville. *(Témoignage de René Gauvreau).* **\*\* Ouest-France 2022**

Plustard, la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) fera élever sur leurs tombes côte à côte, deux stèles semblables à toutes celles des soldats du Commonwealth tombés pendant la 2<sup>de</sup> guerre mondiale.

**LOVED, REMEMBERED LONGED FOR ALWAYS** (A jamais aimé et dans nos mémoires). **Le soldat Robert Ravena Carr (27 ans)** appartenait au Royal Army Service Corps (RASC) : Unité chargée de l'approvisionnement autre qu'armes et munitions.

**GONE BUT NOT FORGOTTEN NEVER SHALL THY MEMORY FADE** (Disparu mais pas oublié. Que votre mémoire jamais ne s'efface). **Le Sapeur Christopher Reader (21 ans)** appartenait au Corps of Royal Engineers (Corps du Génie Royal).

A ce jour, on ignore toujours combien exactement le Lancastria avait embarqué de passagers ce 17 juin 1940. **Le Royaume-Uni n'a reconnu le naufrage qu'en 2015 et le dossier est classé Secret défense jusqu'en 2040.** Tout ce que l'on sait, c'est que si 2 477 hommes, femmes et même enfants ont survécu à ce naufrage, **il a fait trois fois plus de victimes que le Titanic.**

## EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nous rappelons aux lecteurs que les textes publiés dans cette rubrique sont sous la responsabilité de leurs auteurs.**

### Le grand silence !

C'est avec satisfaction et non sans surprise que nous avons vécu le 25 septembre dernier un conseil municipal sans aucun vote d'opposition... ou presque : seul un conseiller d'opposition a voté contre une délibération concernant l'aménagement de la Grégoirière. Mais est-ce bien pour l'intérêt général ou plutôt pour un intérêt personnel, étant lui-même « riverain » non loin ?

Autrement que n'avions nous pas entendu depuis le début du mandat dans les déclarations de nos opposants : « vous ne faites rien pour les jeunes ménages ! », « il n'y a pas de politique du logement » ... Déclarations suivies par un vote contre l'augmentation de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires), pourtant nouvel outil fiscal offert par l'Etat pour favoriser l'habitat principal. Vote contradictoire avec l'attitude de M.Biron qui appelait de ses vœux depuis plusieurs années un outil ou levier fiscal pour encourager la résidence principale. Nous nous étions pourtant justement engagés à consacrer cette THRS pour favoriser l'accession à la propriété et l'habitat en général.

Eh bien comme nous l'avions annoncé, moins d'un an après le vote de cette THRS, les premières mesures pour accompagner, encourager l'accession à la propriété ont été proposées et votées le 25 septembre dernier à l'unanimité ! Et ce n'est qu'un début, d'autres dispositifs sont encore à l'étude pour enrichir cette aide à destination des jeunes ménages et de l'habitat principal. Par-contre pas de propositions complémentaires ou alternatives venant de l'opposition qui semble opter pour le « grand silence » des propositions.

Heureusement cela n'entame en rien la détermination de « Réussir Brétignolles ».

### Le site de la Normandelière, les brétignollais en parlent !

Qui n'a pas remarqué la lente dégradation de la Normandelière : la voirie et la circulation piétonne nécessitant un entretien, le parking gravillonné sans attrait, ici et là des poteaux bois vieillissants, des panneaux abîmés, sans oublier la végétation détruite ? Il s'agit juste d'écouter les passants et promeneurs, de tendre l'oreille. C'est aussi devenu un sujet de discussion ouvert pour beaucoup qui ne comprennent pas ce délaissement. C'est encore plus vrai au regard des travaux récents réalisés pour l'embellissement des Dunes.

L'image de Brétignolles c'est la mer. Mais les plages se dégradent inlassablement sous l'assaut des tempêtes. Il faut compenser par des aménagements attractifs offrant des activités pour tous, tout au long de l'année.

L'aménagement de la Normandelière serait donc soumis à une décision de justice sur le classement de l'estran. Les Brétignollais n'ont plus à subir cet état de fait ! La commune se doit de mettre en œuvre une rénovation de ce secteur. Il y a déjà beaucoup trop d'années passées sans aucune action. Beaucoup de temps perdu. Nombreux sont les brétignollais à penser que c'était tout simplement mieux avant.

A se demander si les véritables opposants ne sont pas ceux qui prétendent obtenir la majorité d'un projet qui ne verra jamais le jour. Il est temps de venir à la raison. Inéluctablement, les enjeux environnementaux imposeront la sauvegarde de tout cet espace.

A Brétignolles, unissons-nous, oublions les postures stériles. Travaillons ensemble et efficacement pour transformer la Normandelière en un poumon revitalisant.



# De nouveaux jardins familiaux bientôt disponibles



>Le projet dessiné par le responsable municipal des espaces verts.

Un jardin familial est une parcelle de terre mise à disposition d'un jardinier volontaire dans le cadre d'un fonctionnement associatif. Depuis 2015, un jardin de ce type existe déjà à Brétignolles-sur-Mer. Il a été aménagé rue de la Goronnière et comporte des parcelles de 50 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 2000 m<sup>2</sup>. Cet espace est géré par l'association des jardins de Saint-Grégoire.

**L'intérêt porté par les habitants pour la production potagère personnelle a amené les élus municipaux à engager un nouveau projet de création de jardins familiaux, rue des Aubépines à La Girardière sur une parcelle communale de 1 hectare.** La particularité de ce projet est que ces jardins familiaux (36 parcelles de 50 m<sup>2</sup>) seront aménagés de manière circulaire afin de répondre à une volonté d'intégration paysagère mais

aussi et surtout pour un accès central à la ressource en eau. Sont également prévus : la plantation d'une haie bocagère le long de la route et un espace de réserve pour un projet futur et l'évolution du lieu. L'objectif des jardins familiaux est de permettre un accès à une alimentation de qualité, créer du lien social et favoriser la biodiversité.

## Intéressé(e) par une parcelle ?

Faites-vous connaître auprès de la Ville pour être inscrit(e) sur liste d'attente :  
[emma.guillou@bretignollessurmer.fr](mailto:emma.guillou@bretignollessurmer.fr)

## Un accès sécurisé à La Girardière

La traversée de cyclistes et piétons au carrefour de la route de Saint-Gilles nécessitait un aménagement de carrefour afin de limiter la vitesse sur cet axe, améliorer la sécurité et faciliter le partage de voirie entre usagers. C'était une demande importante de la population à laquelle la Ville a souhaité répondre. Pour cela, un accord a été trouvé avec le Conseil départemental de la Vendée, propriétaire de la voirie. Les opérations suivantes ont été effectuées en ce mois d'octobre :

- Réhabilitation du réseau pluvial et reprise d'une partie du réseau d'eau potable.
- Aménagement d'un îlot central pour sécuriser la traversée de l'axe.
- Réfection complète de la chaussée par le Département.



>Travaux réalisés du 30/09 au 25/10.

## Réhabilitation à venir rue du Pied de Chaume



Vous avez peut-être vu des travaux commencer dans cette rue. Il s'agit de l'effacement des réseaux aériens réalisé jusqu'à fin novembre.

Suite à cette étape, la réhabilitation de l'axe débutera au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Au programme : réfection de voirie, création d'un trottoir, organisation du stationnement avec création de 32 places et 2 parcs à vélo, rétrécissement de chaussée avec des chicanes et zone de rencontre en début de rue (côté avenue de la plage).

Des espaces verts seront également intégrés entre les places de parking.

## Composteurs : un an déjà et une belle réussite collective !

3 composteurs collectifs ont été installés dans la commune dont un situé rue du Pressoir où Benoît et Yves sont référents. Bénévoles depuis la mise en service, ils s'occupent de l'entretien du compost et assurent avec d'autres référents les permanences où les composteurs sont ouverts pour les dépôts. Pour eux, cette activité permet de créer du lien social dans le quartier tout en contribuant à développer le compostage et à faire connaître son usage. Contents que cette initiative soit participative et qu'elle contribue à faire vivre le quartier et son environnement, Benoît et Yves seraient ravis que de nouveaux bénévoles les rejoignent pour continuer à s'occuper des composteurs collectifs. Vous souhaitez prendre part à l'expérience et donner un peu de votre temps ? Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, chacun s'investit à hauteur de sa disponibilité ! Venez rencontrer les bénévoles lors de la permanence hebdomadaire : le samedi de 11h à 12h.



>Composteurs également disponibles avenue Garenne de la Chalonnère et aux jardins familiaux de St Grégoire de 10h à 11h le samedi matin. Apport sur inscription auprès de l'équipe de référents.

## La rue de la Petite Sauzaie continue sa grande transformation

Après la première phase des travaux de réaménagement complet de la rue de la Petite Sauzaie, effectués de novembre 2023 à juin 2024, la seconde phase démarre dès la fin du mois d'octobre. Suite à la réhabilitation des réseaux d'eaux et l'enfouissement des réseaux, l'aménagement des surfaces (voirie, trottoirs et mobilier urbain) débute et sera terminé en mars 2025 afin d'offrir aux usagers un axe de circulation plus adapté et sécurisé. La circulation sera perturbée durant cette période.





## Le dico d'Hugo



**Diapause n.f.** A l'heure où certains mammifères entament leur hibernation, d'autres organismes entrent eux aussi dans un état de dormance appelé DIAPAUSE. C'est en particulier le cas chez certains insectes, plantes et invertébrés. Cet état correspond à une période de vie ralentie, un arrêt temporaire de l'activité ou du développement d'un organisme, en réponse anticipée à des variations de l'environnement. C'est un mécanisme adaptatif permettant de survivre à des variations extrêmes des conditions de vie (chaleur, sécheresse ou grand froid, nourriture raréfiée...). Il permettrait aussi de synchroniser le cycle de vie de l'organisme (ou le cycle reproductif ou le développement embryonnaire), avec le cycle des saisons. La diapause se distingue de l'hibernation car elle n'est pas déterminée uniquement par les conditions environnementales, mais est bien déterminée génétiquement dans le cycle de vie de l'organisme. Elle peut être déclenchée avant l'apparition de facteurs défavorables, et elle n'est pas levée par la seule disparition de ceux-ci ; elle peut se maintenir un certain temps quel que soit l'environnement présent.

Retrouvez les chroniques mensuelles d'Hugo « Ouvrons l'œil ! » sur : [bretignollessurmer.fr/ouvrons-œil](http://bretignollessurmer.fr/ouvrons-œil)

## Tenir son chien en laisse contribue à préserver l'environnement

Dans le cadre de la prévention des divagations sur le domaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et sur les propriétés de l'Etat gérées par l'ONF sur le site du Havre de la Gachère, une nouvelle réglementation a été mise en place.

Les sites protégés par le Conservatoire du littoral sont des écosystèmes fragiles, abritant des habitats naturels remarquables et des lieux de reproduction de plusieurs espèces de la faune protégée au niveau national et régional. Sur ces espaces, les chiens doivent être tenus en laisse et il est interdit de déambuler hors des sentiers existants. La divagation des chiens a un impact négatif sur les habitats naturels et sur les espèces protégées associées (prédation sur la faune, piétinement, creusement de trous...), il convient donc de l'encadrer dans l'intérêt de la sécurité publique et sanitaire d'une part, et de préservation de l'environnement et des paysages, d'autre part. Les mauvais comportements observés, ainsi que les attaques récentes réalisées par des chiens non tenus en laisse sur la faune sauvage et sur les brebis destinées au pâturage, ont incité la Municipalité à formaliser un arrêté (arrêté n°2024/638) permettant aux agents compétents de contraindre en cas de non-respect de ces règles. Ainsi, il est rappelé que sur l'ensemble de l'espace dunaire allant de Dunes 2 à la Gachère, la circulation des chiens ne peut se faire que sur les sentiers balisés et tenus en laisse.



En parallèle, la réglementation concernant la circulation de nos amis les chiens s'est assouplie sur les plages allant de la plage de la Sauzaie à la plage de Dunes 2. Auparavant totalement interdite du 1er juin au 30 septembre, la circulation des chiens est désormais autorisée jusqu'à 10h et après 20h durant cette même période (interdiction 10h-20h)". Les propriétaires doivent être en capacité de ramasser les déjections de leurs animaux à l'occasion de la balade en possédant un sac dédié et ce, pour éviter une contamination des eaux de baignade (arrêté n°2024/488).

## Mesurer et réduire la concentration de radon à la maison

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat Local Santé et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de saint Gilles Croix de Vie, la Communauté d'Agglomération met en place une campagne radon sur le territoire afin d'accompagner les habitants volontaires dans le diagnostic de leur habitation. Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, d'origine naturelle, que vous respirez peut-être quotidiennement dans votre maison. C'est un gaz qui peut être dangereux pour votre santé. Il serait, en effet, la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Pour en savoir plus sur le radon (ses risques pour la santé ; les actions à mettre en place chez soi pour atténuer la concentration...) et pour connaître la présence ou non de ce gaz chez vous, **une réunion publique, animée par le CPIE Logne et Grand-Lieu et l'Agence Régionale de la Santé de Vendée (ARS 85) se tiendra mardi 19 novembre 2024 à 19h30 à la salle des fêtes.** A l'issue, un appareil de mesure permettant d'évaluer la concentration du radon dans votre logement sera remis gratuitement aux habitants des 9 communes classées en risque 2 ou 3 au potentiel Radon dont Brétignolles-sur-Mer. Si vous souhaitez participer à la campagne de mesure mais vous n'êtes pas disponible pour assister à la réunion, merci de contacter directement le CPIE : **Sabrina Donger au 02 40 05 92 31 ou [sabrina.donger@cpie-logne-et-grandlieu.org](mailto:sabrina.donger@cpie-logne-et-grandlieu.org)**



## Quelles sorties dans les mois à venir ?

Le guide automne/hiver de la Ville est disponible en ligne mais aussi en version papier sur demande à la Mairie et à l'office de tourisme. Retrouvez-y les événements organisés par la commune et ceux annoncés par les associations locales.

## Mémo

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu au Super U de Brétignolles-sur-Mer les 22 et 23 novembre 2024. Merci de votre générosité !

### Ne manquez pas les infos de la Ville de Brétignolles-sur-Mer



## Ne manquez pas les infos de la Ville de Brétignolles-sur-Mer !

Il est possible d'épingler notre site internet sur l'écran d'accueil de votre smartphone (comme une appli) et vous pouvez sélectionner vos préférences si vous souhaitez être notifiés.

Comment ça fonctionne ?  
Suivez le tutoriel sur : [www.bretignolles-sur-mer.fr/systeme/notifications/](http://www.bretignolles-sur-mer.fr/systeme/notifications/)